

Le Solidaire



**Journal de la Section CGT Energie
des Retraité(e)s et Veuves 86/79**

Octobre 2024 - N° 60

Nous avons évité le pire, GAGNONS L'ESSENTIEL

Élections Européennes puis Législatives ont été 2 défaites cinglantes pour la politique antisociale du Président et des Macronistes.

Alors que le scénario du RN à Matignon était écrit, la Gauche s'est accordée sur un programme de rupture qui a créé l'espoir de lendemains meilleurs. Sur ces bases, elle est devenue le 1er Groupe à l'Assemblée Nationale.

Mais qu'à cela ne tienne ! Dans un déni de démocratie, le Président refuse cette perspective de Gauche et nomme, avec l'accord du RN, un Gouvernement très à Droite.

Objectif : continuer la même politique antisociale, quitte à l'aggraver. Faire perdurer leur système.

Dans ces conditions le Budget de l'État pour 2025 va refléter cette orientation.

Les finances publiques sont-elles malades de trop de dépenses ou d'un manque de ressources ???

- Dettes, déficits, économies, coupes sombres, nouvelle cure d'austérité sont à l'ordre du jour :

SMIC, Salaires et Pensions, Santé, Sécu, Services Publics, Collectivités locales sont visés.

- Mais les cadeaux aux plus riches, aux grandes entreprises, à la spéculation, l'évasion fiscale, les dividendes, la fraude massive seront globalement épargnés dans un savant pâté d'alouette qui ronge notre économie.

Le "nouveau" 1er Ministre (de 73 ans et issu de LR avec 7% des voix) promet.....

mais ce qui se profile, ce sont les 30 milliards d'euros d'économies supportés par les plus modestes.

Eh Dit Oh...

Il y a une véritable bataille idéologique pour **nous faire passer de l'espoir à la désespérance.**

Ne nous laissons pas abuser.

Dès le 10 septembre, il y avait un mouvement dans l'Éducation Nationale. Fin septembre à la SNCF.

Le 1er octobre TOUS ENSEMBLE.

La riposte sociale se construit en cette rentrée.

C'est le chemin de la lutte qu'il faut prendre.

Pour nous Retraité(e)s une perspective d'action unitaire spécifique est proposée pour fin octobre/début novembre 2024.

**Par l'action résolue,
imposons TOUS ENSEMBLE,
nos revendications et le progrès social
à ce Gouvernement illégitime.**



**La Section Retraité(e)s - Veuves
de l'Énergie 86/79**

CAMIEG et sur-complémentaire SOLIMUT-CSMR

Connaissez-vous votre régime particulier de Protection Sociale des IEG ?

"La santé est un droit fondamental qui doit être garanti à tous"

La CGT propose...

Le droit à la santé tout au long de la vie.

Notre régime spécial, légal et obligatoire des IEG, relève du code de la Sécurité Sociale.

Notre protection sociale comporte deux niveaux de remboursements :

- ◆ Le Régime spécial Obligatoire par la Caisse d'Assurances Maladie des Industries Électriques et Gazières (**CAMIEG**) pour les Actifs et Inactifs,
- ◆ Une couverture facultative par un Régime Supplémentaire Mutualiste, la Couverture Supplémentaire Maladie des Retraité(e)s (**CSMR**).

CAMIEG



Le régime spécial de Sécurité Sociale des IEG a été créé par décret du 22 juin 1946. Il a connu plusieurs évolutions de sa gouvernance et de son organisation, depuis sa création. Auparavant assurée par les CMCAS, sa gestion a été confiée en 2007, par décret, à la **CAMIEG**.

Cet organisme dispose d'une compétence nationale, adossé à la Sécurité Sociale, mais géré par un Conseil d'Administration (CA) élu démocratiquement, suite à des élections par le personnel statutaires Actifs et Inactifs des IEG, seulement.

Revendications CGT :

Les pensions de réversion, dont leur droit à la CAMIEG est obligatoire par le prélèvement de cotisations sur la pension, sont exclues du droit de vote aux élections Camieg. La CGT demande l'unicité de traitement démocratique de tous les assuré(e)s.

◆ Les décisions prises par le CA, même à l'unanimité, ne sont applicables que sur accord des représentants des Ministères de Tutelles (Budget et Sécurité Sociale).

Revendications CGT :

Renforcement des droits et moyens d'actions des membres du Conseil d'Administration (destination

des excédents, présence territoriale de la Caisse, etc...).

◆ N'oublions pas que NOUS avons été spoliés, à deux reprises de 176 puis 175 millions d'euros par les Gouvernements de l'époque. C'est bien NOUS qui avons été spoliés, car ce sont NOS cotisations Camieg qui ont été détournées.

Pour Info :

La CGT ne se laissera pas faire. La Fédération CGT a ouvert un processus judiciaire contre ces « hold-up ». La prochaine audience aura lieu au tribunal judiciaire de Bobigny le 6 novembre 2024.

◆ La CAMIEG protège les agents en activité ou en inactivité de service sous statut des IEG, de façon obligatoire (cotisations Maladie sur pensions), leurs ayants droits sous condition de ressources.

Revendications CGT :

Les conditions de ressources pour le droit à La Camieg pour les ayants droits sont plafonnées à 130 X le SMIC horaire brut (17841 euros pour les revenus 2023). La CGT revendique l'augmentation du plafond, voire un déplafonnement.

Sur cette revendication, la Fédération CGT de l'Énergie a rencontré la Direction de la Sécurité Sociale et les représentants des Ministères de Tutelles le 14 mai dernier. Le paysage « politique » actuel ne joue pas en notre faveur. La priorité du Gouvernement est plus axée sur la mise en place de la réforme de la retraite, avec la suppression de notre régime spécial pour les nouveaux embauchés, que sur l'évolution des droits sociaux, en général.

◆ Les missions de la CAMIEG : Elle gère et rembourse les soins sur la base de la Sécurité Sociale, ainsi que la partie complémentaire obligatoire. Elle doit mettre en œuvre une politique ambitieuse de prévention et d'éducation à la santé.

Revendications CGT :

Renforcement du budget de prévention et d'éducation à la santé que l'État a divisé par deux, depuis la création de la CAMIEG. Création d'un fonds social CAMIEG, adapté à la sociologie des salariés et des pensionnés de nos entreprises.

La CGT porte une attention particulière aux Veufs et Veuves d'agents, titulaires d'une pension de réversion.

Le droit à la Camieg est obligatoire par le prélèvement de la cotisation « Caisse Ass Maladie IEG » de 2,25 % sur la pension. De fait, le droit à la Camieg vous est octroyé obligatoirement, à condition de contacter la Camieg pour les démarches administratives.

Le droit CAMIEG a toute son importance, car c'est la condition préalable au droit à la Couverture Supplémentaire Maladie, CSMR-SOLIMUT.

CSMR – SOLIMUT

✿ Depuis 2011, suite à une décision gouvernementale de supprimer les remboursements chambre particulière et forfait hospitalier par la CCAS, un accord de Branche a mis en place une Couverture Supplémentaire Maladie pour tous les agents statutaires actifs des IEG et leurs familles. Pour les retraités, devant le refus des Employeurs de les inclure dans l'accord de Branche, la CSM R a été mise en place par les Activités Sociales, la CCAS, sur proposition des élus CGT.

Revendications CGT :

Statutairement, agents en inactivité(e) de service, exigeons des Employeurs qu'ils participent à la cotisation de la CSM R pour les retraité(e)s, veufs et veuves d'agent.

✿ L'adhésion est facultative. Les cotisations sont calculées, selon le Revenu fiscal de Référence (RFR) du foyer et le nombre de parts. Seul ou en couple, les cotisations sont aidées financièrement par la CCAS sur la base de la Solidarité (27 Millions euros/an). Ce calcul à partir du RFR peut amener à une exonération totale de cotisations pour les faibles revenus (QS inf à 10519 euros).

✿ SOLIMUT, adhérente à la Fédération Mutualiste « les Mutuelles de France », garantit l'accès aux soins sans sélection, sans discrimination, sans exclusion quels que soient l'âge, l'état de santé ou le niveau de revenu. Créée en 2019, après la rupture du contrat avec Mutieg, devenue Énergie-Mutuelle. La création de Énergie-Mutuelle ne correspondait plus aux valeurs de Solidarité de la CCAS après son rachat par une assurance privée, le Groupe Malakoff-Médéric-Humanis.

✿ La CSMR SOLIMUT est un troisième niveau de complémentaire Santé. Elle intervient en supplément des prestations de la CAMIEG pour diminuer le reste à charge sur l'optique, les prothèses dentaires, les dépassements d'honoraires notamment, ainsi que pour la prise en

charge de dépenses non reconnues par la Sécurité Sociale : médecines alternatives, prévention, ostéopathie, implants dentaires, chirurgie oculaire corrective, forfait hospitalier et chambre particulière...

✿ SOLIMUT CSMR vient de créer un "fond social". Ainsi, une aide financière peut être apportée aux personnes dont les frais de santé, de placement en établissement ou de handicap, affectent gravement leur budget familial.

✿ Gestion de la CSMR SOLIMUT : Le suivi et le pilotage de la CSM R (recettes et dépenses, prestations, qualité de service...) est de la responsabilité du Conseil d'Administration de la Caisse Centrale des Activités Sociales (CCAS), ainsi que les décisions sur l'évolution de la couverture (cotisations et prestations).

La CGT porte une attention particulière aux futur(e)s et nouveaux retraité(e)s

Durant l'activité de l'agent, la Mutuelle obligatoire (CSMA) est financée, en partie, par l'Employeur (65 %). Contrairement à la cotisation CAMIEG, le financement apporté par les Employeurs est considéré comme un avantage en nature et de fait soumis à l'impôt sur le revenu.

Au moment de la mise en inactivité, la loi Evin permet de garder cette mutuelle CSMA (Couverture Supplémentaire Santé pour les Actifs) . La cotisation la 1ère année se trouve être à hauteur de la CSMR SOLIMUT, mais avec des remboursements moindres. Les 2ème et 3ème années de la loi Evin, les cotisations augmentent et ne sont plus basées sur le revenu, en baisse au vu de la mise en inactivité.

Dans un prochain numéro de notre journal « LE SOLIDAIRE », nous publierons un comparatif des 2 formules possibles : CSMR SOLIMUT ou Énergie Mutuelle Loi EVIN.

Revendications CGT :

La CGT revendique une Sécurité sociale intégrale, et, dans le cas des IEG, la prise en charge par la CAMIEG de toutes les dépenses de santé reconnues par la Sécurité sociale. La couverture supplémentaire maladie doit se concentrer sur l'accès aux soins et aux nouvelles pratiques thérapeutiques ainsi qu'à la prévention santé. Elle doit s'inscrire dans le mouvement de la Mutualité qui porte ces orientations dans un but non lucratif.

C'est le sens de la décision prise par les élus CGT dans les Activités Sociales de confier la gestion de la CSM R à Solimut - Mutuelles de France, qui porte d'ores et déjà ses fruits avec une amélioration des prestations.





ASSOCIATION POUR L'INFORMATION ET LA DÉFENSE DES CONSOMMATEURS SALARIÉS C.G.T.

Avec un nombre croissant d'abus dans le commerce, les services et autres,
la CGT s'est dotée depuis 1979
d'une organisation de défense des consommateurs : **INDECOSA - CGT**

Chaque syndiqué(e) CGT est membre de droit.

L'article 33 des statuts de la CGT stipule :

« Tout(e) adhérent(e) de la CGT en est membre de droit, sauf s'il exprime un avis contraire... »

Mais au-delà des syndiqués, toute personne peut adhérer moyennant une cotisation annuelle.

INDECOSA Association agréée par l'Etat

✚ Milite pour un consumérisme qui participe à la défense des valeurs sociales, environnementales et solidaires.

✚ Informe les consommateurs salariés, agit pour leur protection et la défense de leurs droits individuels et collectifs.

Son but est de défendre les usagers, les consommateurs :

➤ À titre individuel, sur toutes les difficultés et problèmes rencontrés dans les domaines de la consommation : logement, énergie, transport, achat en magasin, par internet, téléphonie, chauffage, isolation, etc.,

➤ À titre collectif, en désignant des représentants INDECOSA-CGT aux commissions d'usagers comme par exemple celle de l'énergie, des transports, de la SNCF, de La Poste, de la santé, des collectivités, chez les bailleurs publics, dans le commerce, sur la gestion de l'eau, etc.,

En cas de litige, contactez-nous pour étudier le problème et apporter les conseils nécessaires à la résolution de cette situation.

INDECOSA CGT participe aux instances de concertation (Conseil National de la Consommation, Centre technique régional de la Consommation, ...)

INDECOSA CGT est présente sur la Vienne et les Deux-Sèvres. Elle est animée par des Camarades adhérent(e)s CGT volontaires et bénévoles auxquels vous pouvez vous joindre soit en prenant en charge des dossiers de réclamations, soit pour siéger dans une des commissions citées ci-dessus là où la voix de la CGT peut compter, soit pour participer à la vie d'INDECOSA-CGT, rôle administratif, trésorerie, secrétariat, gestion de dossiers, etc...

* INDECOSA-CGT 79 : Adresse postale INDECOSA79 8, rue Joseph Cugnot- 79000 - Niort
UD CGT79 : 05.49.09.03.04. Par messagerie indecosa79@gmail

- INDECOSA-CGT 86 : Adresse postale INDECOSA CGT 86 21bis, rue Arsène Orillard 86000-Poitiers. Tél 09 78 81 69 68. Par messagerie indecosa86@laposte.net

**Donnez de la force à vos exigences
Contactez-nous - Rejoignez la CGT RETRAITE(E) S**

**Rappel : 66 % de la cotisation syndicale sont déductibles des impôts
Si vous êtes non-imposable, un chèque du même pourcentage vous sera adressé par le Fisc.**

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact

Je souhaite me syndiquer

Nom et prénom, adresse postale, tél, mail.....

**Bulletin à retourner au Syndicat CGT de l'Énergie Vienne/Deux-Sèvres...
74 Rue de Bourgogne 86000 POITIERS ou par mail : cgt.retraites8679@gmail.com
Seul le Syndicat CGT Énergie Vienne/Deux-Sèvres informe périodiquement
les Retraité(e)s et Veuves, quel que soit leur appartenance syndicale.**

Ce journal est réalisé grâce aux cotisations des syndiqués CGT